

Vision générale de la mise en œuvre de la PAC



Una nuova PAC
Montagne di opportunità

Mise en œuvre de la PAC

La nouvelle PAC a prévu d'investir environ 37,5 milliards d'euros dans le secteur agricole et les zones rurales d'Italie. Les priorités politiques clés définies au niveau européen sont les suivantes : l'emploi, la durabilité, la modernisation, l'innovation et la qualité. En parallèle, l'Italie dispose d'une certaine latitude pour adapter les paiements directs et les programmes de développement rural à ses besoins spécifiques.

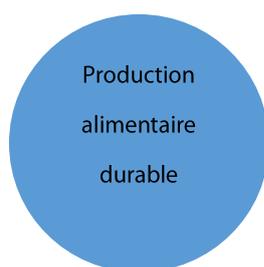
Plan de mise en œuvre national :

- 27 mai, accord politique sur les priorités nationales.
- 5 juin, réunion du Comité permanent pour la coordination en matière d'agriculture.
- 12 juin et 31 juillet : réunions de la Conférence État-régions.
- 1^{er} août, notification à la Commission européenne.

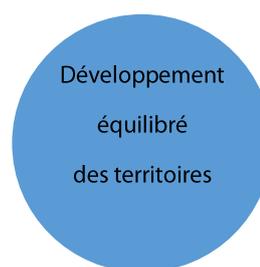
Ressources pour l'Italie :

- 1^{er} pilier : de 2013 à 2019 : -10,4 % ; de 2015 à 2019 : -5,1 %.
- 2^e pilier : de 2007/2013 à 2014/2020 : +16 %.

Source : Réseau rural italien, 2013.



Europe 2020—Croissance durable



Europe 2020—Croissance inclusive



Europe 2020—Croissance intelligente

Mise en œuvre : fiche d'information de la Commission européenne sur l'Italie et la PAC

Pour la période 2014-2020, l'Italie a reçu environ 10,4 milliards d'euros pour des mesures en faveur de ses zones rurales. Ce montant sera dépensé conformément aux priorités bien définies dans des « programmes de développement rural » (PDR) : 21 seront définis au niveau régional, alors que deux seront gérés au niveau national (le réseau rural italien et un programme national sur la gestion des risques et de l'eau et la biodiversité).

L'Italie se concentrera particulièrement sur le renforcement de la recherche, la promotion des transferts de connaissances et l'innovation comme priorités transversales, en accordant une attention particulière à la stratégie numérique, pour faciliter l'accès des zones rurales aux technologies de l'information et de la communication. En outre, des efforts seront consentis pour améliorer la compétitivité des systèmes de production, et plus particulièrement des entreprises agricoles; soutenir les énergies durables et la qualité de vie; promouvoir l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques; protéger l'environnement et favoriser l'utilisation efficace des ressources.

Source : Commission européenne, 2014.



Cofinancée par la Direction Générale de l'Agriculture et du Développement rural de l'Union européenne

www.newcapmountain.eu

Situation des filières de montagne

Filières de montagne

Les montagnes représentent 47,5% du territoire italien et 31 % des exploitations agricoles italiennes sont situées dans des régions montagneuses. L'Italie produit 30 % de la production alimentaire totale en montagne de l'Union européenne. La production alimentaire en montagne en Italie est dès lors cruciale pour l'économie nationale et est reconnue tant au niveau national qu'au niveau international pour sa qualité et son excellence générale.

La production alimentaire en montagne présente des avantages (les fonds consacrés aux producteurs en montagne sont plus élevés que ceux destinés aux autres exploitations agricoles) et des inconvénients (tels que le climat, l'isolement, des sols moins fertiles, des saisons productives plus courtes).

D'après les données de la DG AGRI, la production italienne des montagnes équivaut à 7 200 millions d'euros, dont 66 % provient des cultures de montagne et 34 % du bétail de montagne. La production italienne de lait de montagne représente 17 % du total de l'UE, et l'Italie est également de loin le plus grand producteur de fruits de l'UE, avec 72 % de la production européenne totale de fruits de montagne.

La mise en œuvre nationale de la nouvelle PAC renforce le caractère attractif de l'agriculture en montagne i) en considérant l'Italie comme une seule région, rendant ainsi tout le pays éligible pour des paiements indirects, ii) en créant des conditions égales afin de favoriser la convergence, et iii) en relevant le seuil d'exemption pour les agriculteurs à 5 000 euros.

Source : Réseau rural italien, 2013-4.

Production agroalimentaire

La tradition italienne d'excellence dans la production alimentaire est connue internationalement.

Pour ce qui est de la production alimentaire en montagne, les agriculteurs peuvent profiter, outre des autres labels et certifications, de la mention de qualité facultative «produit de montagne» nouvellement approuvée en vertu du règlement (UE) n° 1151/2012 et de l'acte délégué approuvé en juin 2014. Conformément au règlement, les matières premières et les denrées alimentaires doivent provenir essentiellement des zones de montagne, et la transformation ne doit pas avoir lieu à plus de 30 km de ces zones.

En Italie, la production en montagne était déjà protégée de manière indirecte par les signes IGP et AOP. La mention facultative «produit de montagne» représente une nouvelle opportunité qui, à ce jour, attire tant les producteurs que le grand public : d'après une étude commandée par la CE, le terme «montagne» évoque des idées de pureté, d'authenticité et de qualité chez 65 % des consommateurs européens.

La nouvelle PAC prévoit clairement le rôle des «agriculteurs actifs» comme fournisseurs de services essentiels et figures de proue dans les domaines de la protection de l'environnement, la préservation de la culture, l'inclusion sociale et la reprise économique, également au moyen de la promotion d'activités de tourisme et d'agrotourisme.



Les mesures de développement rural les plus intéressantes

Una nuova PAC
Montagne di
opportunità

Aperçu national

La nouvelle PAC prévoit une forte amélioration financière pour les PDR italiens : +16 % par rapport à la PAC de 2007-2013. 30 % du PDR national doit être investi dans les procédures d'écologisation, et au moins 5 % dans l'approche LEADER.



Campanie

Des interventions spécifiques pour l'agriculture en montagne sont prévues en reconnaissance du rôle des agriculteurs en montagne dans la sauvegarde des sols calcaires et d'origine volcanique, qui sont très fertiles mais fort sensibles à l'érosion et particulièrement instables.

Emilie-Romagne

L'un des nombreux objectifs consiste à valoriser les productions au moyen du label «produit de montagne». L'adaptation des directives d'intervention, l'approche LEADER et les services proposés aux populations des montagnes sont les points principaux.

Lombardie

Des compensations sont envisagées pour les agriculteurs en montagne, centrées sur les prairies permanentes et les pâturages, avec un accent particulier sur les zones les plus défavorisées en termes de pente et d'altitude. Compensations pour les sites Natura 2000.

Les Marches

Une attention particulière est accordée aux montagnes régionales, en mettant l'accent sur la sylviculture en montagne et sur le développement du tourisme des zones montagneuses. Focus sur le paysage montagneux de la région : offre culturelle liée à l'excellence agroalimentaire.

Piémont

Des investissements sont prévus pour la modernisation des infrastructures agricoles de montagne. La modernisation des alpages et les améliorations de la mobilité locale et des liaisons avec le réseau de transport régional sont également couvertes.

Vénétie

Plus de 35 % du budget total du PDR a été alloué aux montagnes. L'entrepreneuriat, les jeunes et les montagnes sont au centre du nouveau PDR de Vénétie.

www.newcapmountain.eu

LEADER et autres initiatives locales



Una nuova PAC
Montagne di
opportunità

Approche LEADER

En Italie, pour la période 2007-2013, 192 groupes d'action locale (GAL) ont été sélectionnés au total, pour un investissement d'environ 1 300 millions d'euros. Traditionnellement, ces groupes opèrent dans des régions éloignées et défavorisées, y compris les zones montagneuses.

Au cours de la période 2014-2020, l'approche LEADER coexistera avec des programmes et sous-programmes thématiques pour les montagnes. Les opportunités d'intégration peuvent être renforcées en ne dédoublant pas les interventions dans les mêmes régions et en simplifiant et en harmonisant les outils disponibles.

La nouvelle PAC peut servir d'instrument à cette fin.

Source : Réseau rural italien, 2014.

LEADER et la PAC

La nouvelle PAC offre une plus grande flexibilité pour fonctionner avec d'autres fonds dans les zones locales, tels que la coopération urbaine/rurale. Dans la nouvelle PAC, l'approche LEADER est considérée comme le modèle commun utilisé pour les processus participatifs locaux de développement.

Le groupe de travail LEADER du réseau rural italien a suivi le débat mené par les GAL et les régions au niveau local afin de mettre en place un processus participatif informé pour les acteurs locaux et les parties prenantes sur les opportunités et procédures des programmes pour la période 2014-2020.



LEADER en Vénétie

Des représentants des régions montagneuses de Vénétie ont lancé «Montagna Veneta 2020», un pacte comportant trois priorités : la durabilité, le développement et la solidarité, afin de préserver le patrimoine environnemental et culturel, soutenir la productivité et donner accès aux services de base.

LEADER en Toscane

Une somme record de 50 millions d'euros est allouée à l'approche LEADER par le PDR toscan, afin de financer les stratégies ascendantes des GAL régionaux, renforçant ainsi l'approche ascendante et les partenariats public/privé.

LEADER en Lombardie

La mesure 19, consacrée à LEADER, a été activée et se concentre sur l'amélioration de la performance économique des exploitations agricoles en montagne, le renforcement de la compétitivité pour les producteurs et l'utilisation et la fourniture d'énergies renouvelables.



<https://www.facebook.com/events/318237161667763/>



<https://twitter.com/NewCAPMountain>

www.newcapmountain.eu

Le contenu de la présente fiche d'information relève de la responsabilité exclusive d'Euromontana et ne reflète pas le point de vue de l'Union européenne.